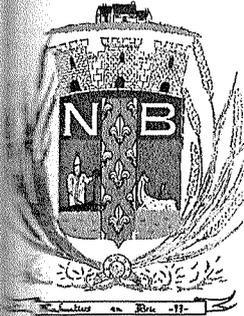


**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 16 SEPTEMBRE 2020**



L'an deux mil vingt, le seize septembre, à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de **NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**  
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de :  
Monsieur Ludovic **POUILLOT**, Maire

**Présents** : Ludovic **POUILLOT**, Laurence **BARBAUX**, Laid **HAMA**, Elisabeth **GOMY**, Loïc **LAGA**, Yohan **BOURDELAT**, Alexandra **CHEVALIER**, Vincent **TOLLET**, Vanessa **DARRIBAU**, Pietro **GUATIERI**, Anthony **JOLLY**

**Absents excusés** : Delphine **AMADO**, Véra **BECCEL**, Bernard **CARMONA**, Angélique **BIOU**  
**Pouvoirs** : Delphine **AMADO** à Laid **HAMA**, Angélique **BIOU** à Alexandra **CHEVALIER**

**Secrétaire de séance** :

La séance est déclarée ouverte

**Question formelle**

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 24 août 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande par mail de M. Carmona de modifier le compte rendu du 24 août 2020 et notamment le point suivant :

M. Carmona répond qu'un mail a été envoyé en mairie suite à l'échange qu'il a eu avec la Direction des Archives Départementales. Il appartient aujourd'hui au secrétariat de mairie d'initier cette démarche pour qu'elle puisse être validée par le maire sortant et le maire en fonction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Cartes cadeaux

**Questions délibératives**

- Demande de subvention Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) renforcement route des Masselins
- Règlement intérieur des études dirigées

**Affaires diverses / Questions diverses**

- Tarification pour le centre de loisirs avec l'association Familles Rurales pour les vacances scolaires

## 1 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (F.E.R.) RENFORCEMENT ROUTE DES MASSELINS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renforcement de la route des Masselins création de sente piétonne en bordure de la route de Meaux pour un montant de travaux estimé à 108 000 € HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus.

Pour l'accompagnement financier, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites ci-dessus pour les montants indiqués.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- à inscrire cette action au budget 2020,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne pour une somme de 5 000€ HT.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 2 – REGLEMENT INTERIEUR DES ETUDES DIRIGÉES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le règlement qui retrace les modalités de fonctionnement des études dirigées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER le règlement intérieur aux études surveillées joint en annexe

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 3 – CARTES CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'évènement de l'année, il appartient à chaque instance délibérante de déterminer le type des actions et le montant qu'elle entend engager. (article 88-1 de la loi du 26/01/84 modifiée).

L'attribution de cartes cadeaux ou de bons d'achat au titre n'apparaît pas, par nature, contraire à ces principes. Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal, dans le cadre d'évènement suite à la remise du baccalauréat un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € à chaque bachelier s'étant fait recenser.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres:

DECIDE d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 20 € aux quatre bacheliers concernés.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Affaires diverses / Questions diverses

- **Tarifification pour le centre de loisirs avec l'association Familles Rurales pour les vacances scolaires.**

Les préinscriptions et une enquête de besoins est en cours. En attente pour fixer le service

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 10

Le Maire,

Ludovic POUILLOT.

NOMS

POUIL

BARBA

HAMA

GOMY

LAGA

AMAD

BOUR

CHEV

TOLLE

DARRI

GUATI

BIOU

JOLLY

CARM

BECEI